

# La réforme de la «taxe pro» critiquée par les élus locaux

La réforme de la taxe professionnelle (TP), principale recette des collectivités locales, inquiète bon nombre d'élus dans le Loiret. Si la plupart s'accordent à dire qu'une réforme est nécessaire pour alléger les charges qui pèsent sur les entreprises et les rendre plus compétitives, beaucoup critiquent la méthode et craignent de voir fondre leur capacité d'investissement. C'est le cas du maire (PS) d'Ingré, Christian Dumas, commune très endettée au sein de laquelle la taxe pro représente plus de 60% des recettes : «C'est simple, si la taxe pro est supprimée, je remets les clefs de la commune au préfet et je n'ai plus aucun problème !», confiait-il il y a quelques jours.

Le gouvernement prévoit de supprimer la taxe pro sur les investissements productifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de la remplacer par deux nouveaux impôts : une cotisation locale d'activité (CLA) assise sur les bases foncières et une cotisation complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée des entreprises (celles de plus de 500 000€ de chiffre d'affaires). Face à la vague de mécontentements, le gouvernement a mandaté deux députés UMP pour réécrire l'article en question. L'amendement a été adopté mercredi 14 octobre par la commission des finances de l'Assemblée. Résultat : 20% de l'impôt sur la valeur ajoutée sont redonnés aux communes et communautés de communes, le reste allant aux départements et aux régions. Mais les modalités de cette «cuisine» de comptes ne font toujours pas l'unanimité.

«Au Sénat, des élus de droite comme de gauche restent extrêmement sceptiques», constate Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret et ancien maire d'Orléans. «La réforme a été improvisée et précipitée, elle va s'apparenter à du bricolage», dénonçait-il. Selon lui, les dotations de compensation deviendront des variables d'ajustement, «c'est-à-dire qu'au mieux l'Etat compense la 1<sup>ère</sup> année», et la réforme - en l'état - risque d'engendrer une



**Pour François Bonneau, président (PS) du Conseil Régional, la réforme de la TP est «mal engagée».**

perte d'autonomie des collectivités locales, au premier rang desquelles la région et le département : «l'effet le plus dur sera pour les intercommunalités. On leur annonce que leur principale ressource sera diminuée et coupée en deux mais qu'il ne faut pas s'inquiéter, le manque sera compensé pendant un an...» François Bonneau, président (PS) de la Région Centre, se dit «très inquiet», d'autant que la TP représente 120 millions sur un budget d'investissement de 300 millions : «je ne voudrais pas qu'une ressource assise sur l'activité économique soit à aller chercher dans la poche des gens. Il faut faire porter l'effort aux entreprises qui dégagent les plus fortes marges.»

Charles-Eric Lemaigen, président (UMP) de l'Agglo, estime pourtant que l'amendement améliore «grandement» le dispositif. «Nous savions que la TP (qui représente 43% du produit des taxes locales et 94% des recettes du budget principal) était une



**Charles-Eric Lemaigen, président (UMP) de l'Agglo, estime que l'amendement voté la semaine dernière apporte des réponses positives aux inquiétudes.**

morte en sursis. Réformer l'assiette est une très bonne chose et toutes les collectivités toucheront autant qu'avant. L'autonomie fiscale est parfois un leurre !» Et d'ajouter : «Comme il y a un allègement de 8 milliards pour les entreprises, c'est le contribuable qui prendra ce gain à sa charge.» Ce qui, pour certains, pose problème.

Éric Doligé, président (UMP) du Conseil Général du Loiret, explique que toutes les

cartes sont rebattues et qu'en définitive «les quatre collectivités doivent s'y retrouver». Il s'inquiète cependant d'une perte potentielle de l'autonomie fiscale du département, dont les recettes directes proviennent à 50% de la TP : «Nous en sommes au début du débat, mais en l'état, nous ne maîtriserons plus que 10% de nos recettes contre 40% avant, ce qui veut dire qu'en cas de crise, nos leviers sont moindres.» Ils reposeraient sur les impôts locaux, sachant que le Conseil général du Loiret fait partie des départements aux frais de fonctionnement les plus faibles rendant ainsi les économies internes difficiles. Mais le CG du Loiret entend bien serrer un peu plus son budget l'an prochain : «l'objectif c'est 3,5% de baisse sur tous les secteurs, sauf le social. Car notre vraie inquiétude c'est que l'activité économique conduise à une explosion du chômage.»

Serge Grouard, député maire (UMP) d'Orléans, se montre, lui, serein et optimiste : «depuis plus de 30 ans, personne n'a supprimé la taxe pro ! Elle pénalise l'activité économique et en même temps elle est une ressource fondamentale pour les collectivités. Je pense que nous allons converger vers une réforme cohérente.» Avec une réserve : «je souhaite que la réforme territoriale soit liée à la réforme de la taxe professionnelle. Il y a un couplage nécessaire.» La marge d'incertitude reste importante. Avant d'être adoptée, la réforme devra encore être examinée à l'Assemblée Nationale puis au Sénat.

**Charles Centofanti**